

214C2172
FR0000121881-OP031-E02

17 octobre 2014

- Dépôt d'un projet d'offre publique d'échange visant les titres de la société.
- Reprise de la cotation des titres des sociétés concernées.

HAVAS (Euronext Paris)

- 1- Ce jour à 17h35, BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et Mediobanca Banca di Credito Finanziario S.p.A¹ (succursale de Paris), agissant pour le compte des sociétés Bolloré SA², Compagnie du Cambodge³ et Société Industrielle et Financière de l'Artois⁴, ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'échange visant les actions et les bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables émis en 2008⁵ (« BSAAR ») de la société HAVAS.

A ce jour, M. Vincent Bolloré détient, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Bolloré⁶ et Financière de Sainte-Marine⁷ qu'il contrôle, 149 527 398 actions HAVAS représentant autant de droits de vote, soit 36,16% du capital et des droits de vote de cette société⁸, selon la répartition suivante :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Financière de Sainte-Marine	114 269 037	27,64
Bolloré SA	35 253 361	8,53
M. Vincent Bolloré	5 000	ns
Total Vincent Bolloré	149 527 398	36,16

Les co-initiateurs s'engagent irrévocablement à acquérir la totalité des titres HAVAS non détenus par M. Vincent Bolloré, directement et indirectement, soit (i) 263 953 719 actions HAVAS représentant 63,84% du capital et des droits de vote de la société, et (ii) 2 899 921 BSAAR HAVAS⁹, aux conditions suivantes :

¹ Seules BNP Paribas et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank garantissent la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par les co-initiateurs dans le cadre de l'offre.

² Contrôlée indirectement par M. Vincent Bolloré.

³ Contrôlée indirectement par M. Vincent Bolloré.

⁴ Contrôlée indirectement par M. Vincent Bolloré.

⁵ Le prospectus relatif à une émission d'obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) (les BSAAR ayant été détachés desdites obligations émises, le 8 février 2008) a été visé par l'Autorité des marchés financiers, le 10 janvier 2008, sous le n°08-003.

⁶ Société anonyme contrôlée par M. Vincent Bolloré.

⁷ Contrôlée par M. Vincent Bolloré.

⁸ Sur la base d'un capital composé de 413 481 117 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁹ Il est précisé que M. Vincent Bolloré ne détient, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, aucun BSAAR HAVAS.

- **remise, pour 5 actions HAVAS présentées, de 9 actions Bolloré (après la division du nominal ; cf. *infra*) existantes (cf. *infra*) ou à émettre portant jouissance courante¹⁰ ;**
- **remise, pour 37 BSAAR HAVAS présentés, de 31 actions Bolloré (après la division du nominal ; cf. *infra*) existantes (cf. *infra*) ou à émettre portant jouissance courante¹¹.**

Sont également visées par l'offre, (i) 2 986 919 actions HAVAS susceptibles d'être créées jusqu'à la clôture de l'offre par exercice des 2 899 921 BSAAR HAVAS en circulation émis par la société, et (ii) 1 195 870 actions HAVAS susceptibles d'être créées jusqu'à la clôture de l'offre par exercice d'options de souscription d'actions.

Le projet d'offre est déposé sous la condition suspensive de l'approbation des résolutions autorisant l'émission des actions Bolloré à remettre, le cas échéant, dans le cadre de l'offre par l'assemblée générale extraordinaire de Bolloré, qui se tiendra le 27 novembre 2014, étant précisé que la société Financière de l'Odé, actionnaire de contrôle de Bolloré SA, s'est engagée à voter en faveur de cette augmentation de capital.

Les actions Bolloré qui seront remises dans le cadre de la présente offre seront en priorité des actions Bolloré existantes détenues par les sociétés Compagnie du Cambodge et Société Industrielle et Financière de l'Artois. Ces actions existantes seront remises aux actionnaires de HAVAS ainsi qu'aux porteurs de BSAAR HAVAS de manière conjointe par Compagnie du Cambodge et Société Industrielle et Financière de l'Artois, dans la limite des actions qu'elles détiennent (soit respectivement 970 985 actions Bolloré représentant 3,54% du capital de cette société et 1 120 565 actions Bolloré représentant 4,08% du capital de cette société, avant division du nominal de l'action Bolloré). Les actions Bolloré complémentaires devant, le cas échéant, être remises aux détenteurs de titres HAVAS ayant apporté à l'offre seront émises sur la base de l'autorisation de l'assemblée générale de Bolloré du 27 novembre 2014 (cf. *supra*).

La division par 100 du nominal de l'action Bolloré sera en outre soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de Bolloré du 27 novembre 2014, étant précisé que la division du nominal de l'action Bolloré n'est pas subordonnée au succès de l'offre, et que cette division du nominal devrait intervenir concomitamment à l'ouverture de l'offre.

En application de l'article 231-9 I du règlement général, l'offre publique sera caduque si les co-initiateurs, agissant seuls ou de concert, ne détiennent pas un nombre d'actions représentant une fraction du capital ou des droits de vote supérieure à 50 %.

Les co-initiateurs n'ont pas l'intention de mettre en œuvre de retrait obligatoire sur les titres de la société HAVAS à l'issue de l'offre, ni de demander la radiation des titres de cette société.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) a été déposé et diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

2- La cotation des titres BOLLORE, HAVAS, SOCIETE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE L'ARTOIS, COMPAGNIE DU CAMBODGE et FINANCIERE DE L'ODET sera reprise le 20 octobre 2014.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres BOLLORE et HAVAS sont applicables.

¹⁰ Sur la base du **nominal actuel** de l'action Bolloré, la parité serait de 1 action Bolloré existante ou à émettre portant jouissance courante pour environ 55,56 actions HAVAS apportées à l'offre.

¹¹ Sur la base du **nominal actuel** de l'action Bolloré, la parité serait de 1 action Bolloré existante ou à émettre portant jouissance courante pour environ 119,35 BSAAR HAVAS apportés à l'offre.